

dier les droits des aveugles dans les domaines où on pourrait faire preuve de discrimination contre eux. Un projet proposé par un groupe de jeunes d'une petite localité rurale, en vue d'élaborer un programme de loisirs et de garderies pour les enfants de la région; une proposition formulée par un groupe d'étudiants qui se spécialisent dans la production de programmes télévisés dans un collège communal pour une série d'ateliers sur les media qui nécessiteront le concours de 25 personnes supplémentaires dans chaque atelier; une proposition d'un groupe d'étudiants en archéologie pour effectuer un certain nombre de fouilles archéologiques avec l'appui et sous la surveillance d'une société archéologique. Nous avons aussi reçu d'importants projets d'organismes bénévoles nationaux visant la sécurité sur l'eau, des programmes de loisirs, des services d'hygiène mentale et des projets de recherche spéciaux en association avec les universités.

Comme vous le voyez, les organismes bénévoles du Canada n'ont pas attendu les déclarations du gouvernement et n'en ont pas eu besoin. Leur esprit d'initiative ressort des propositions présentées à de nombreux services et qui sont à l'étude, et depuis deux jours le Secrétariat d'État a reçu quelque 500 nouvelles demandes de renseignements au sujet du programme.

J'espère que les députés qui recevront ce genre de demandes encourageront ces initiatives bénévoles et que la Chambre et les autres secteurs gouvernementaux du Canada feront connaître ces programmes à tous les citoyens, aux organismes bénévoles et aux jeunes, afin qu'ils relèvent le défi et que tous, comme l'espère le gouvernement, mettent à contribution leur imagination, leur énergie et leurs réalisations. C'est un défi des plus constructifs lancé à l'esprit d'initiative des citoyens, cette sorte de défis qui forment les nations et consolident la démocratie.

• (3.20 p.m.)

**L'hon. M. Stanfield:** Le ministre peut-il nous dire qui décidera des projets à exécuter? Il a déclaré que les étudiants évalueraient leurs propres projets.

**L'hon. M. Stanbury:** On a créé un secrétariat au ministère du Secrétariat d'État qui, avec le concours d'un comité interministériel, analysera et traitera le plus rapidement possible les propositions qui lui sont soumises, en collaboration avec les autorités provinciales et municipales.

**L'hon. M. Stanfield:** Puis-je savoir qui prendra les décisions?

**L'hon. M. Stanbury:** Le comité interministériel prendra les décisions à mesure qu'il étudiera les projets. D'ailleurs, ce processus est déjà en cours.

**M. Douglas:** Le ministre pourrait-il nous dire comment se composera le comité interministériel et si des demandes ont déjà été présentées?

**L'hon. M. Stanbury:** Monsieur l'Orateur, j'ai mentionné qu'on avait reçu environ 100 demandes ou propositions. En fait, la mise au point d'un programme découle en partie de l'intérêt que les organisations bénévoles portent à l'élaboration et l'exécution des programmes. Le comité interministériel est composé des représentants des ministères

[L'hon. M. Stanbury.]

le plus directement intéressés. Le secrétariat mis sur pied au sein du Secrétariat d'État reçoit aussi l'aide de fonctionnaires d'autres ministères.

**M. Douglas:** Si le ministre n'a pas les noms des membres du comité, peut-il dire quels ministères seront représentés? Il y aurait, paraît-il, le Secrétariat d'État, le Conseil du Trésor et Direction de la citoyenneté. Peut-il nous donner une idée des groupes qui seront représentés et, si possible, les noms des personnes qui seront désignées comme membres du comité; nous dirait-il aussi quels projets, s'il en est, ont été approuvés par le comité?

**L'hon. M. Stanbury:** Aucun projet n'a encore été approuvé, monsieur l'Orateur. Je ne peux donner les noms des membres du comité interministériel, mais les ministères les plus directement concernés comprendraient sûrement le secrétariat d'État, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et le Conseil du Trésor.

**M. Douglas:** Qui en sera le président?

**L'hon. M. Stanbury:** Je ne puis donner au député le nom du président, mais j'en discuterai volontiers avec lui plus tard.

**L'hon. M. Stanfield:** Le ministre peut-il nous dire si le comité interministériel est déjà établi et, de plus, quand nous recevrons un exposé des critères régissant le programme Perspectives-Jeunesse? Pourrions-nous obtenir ce document aujourd'hui?

**L'hon. M. Stanbury:** Je l'espère, monsieur l'Orateur. Les formules de demande accompagnées d'un mémoire ont été expédiées à quelque 5,000 organisations bénévoles qui seraient peut-être intéressées à présenter des propositions, ainsi qu'aux bureaux régionaux du gouvernement. J'ai demandé qu'on fasse parvenir la même documentation aux députés, et j'ose espérer que le chef de l'opposition l'obtiendra tout de suite.

**L'hon. M. Stanfield:** Le comité a-t-il été établi?

**L'hon. M. Stanbury:** Oui, il l'a été.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. La présidence remarque que le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) et celui de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) ont des questions à poser, et je vais leur donner la parole. Étant donné que le ministre est le principal porte-parole du gouvernement, cela ne serait pas contraire au Règlement, je pense. Nous utilisons le temps de parole du ministre car le temps qui lui a été alloué, en vertu de l'ordre spécial adopté au début de la journée, n'est pas encore expiré. Il lui reste trois minutes, après quoi je ne permettrais pas d'autres questions.

**M. Nystrom:** Monsieur l'Orateur, le ministre a passé sous silence la question des auberges de jeunesse. Pourrait-il nous faire connaître les projets du gouvernement, et nous dire s'il a entamé des pourparlers avec les municipalités sur l'utilisation des auditoriums scolaires?

**L'hon. M. Stanbury:** J'ai dit que nous étions disposés à appuyer les initiatives locales.

**M. Douglas:** Pas de salles d'armes?